

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Le 13 / 12 / 2021, à 19h15** en la salle du conseil municipal,  
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence  
de M.Fabien VERRAT, Maire.

**Date de convocation : 06/12/2021**  
**Membre en exercice : 15**

**Présents : 12** Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet, Marie-Laure Gobin,

**Excusés : 2** Elodie Guillon-Muller et Jean – François Eyermann.

**Absents : 1** Karl Pommeraud.

**Procurations : /**

**Secrétaire de séance :** Marie-Laure Gobin.

**OBJET : Cartes cadeaux SODEXO**

Monsieur le maire propose la mise en place de chèques cadeaux Sodexo pour cette année 2021 pour le Noël du personnel communal, qui compte 4 titulaires, 2 stagiaires, 2 CDD et 2 contrats PEC à ce jour.

La somme proposée est de 130€ par agent communal (titulaire et non titulaire), sous réserve que l'agent ait effectué plus de 80% de son temps de travail dans l'année.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- **D'autoriser** M. Le Maire à mettre en place des cartes-cadeaux Sodexo pour l'année 2021 pour 130€ par agent communal (titulaire et non titulaire), sous réserve que l'agent ait effectué plus de 80% de son temps de travail dans l'année.
- **D'autoriser** M le Maire à signer le bon de commande,
- **D'inscrire** la dépense pour l'année 2021.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme,  
ANGLADE, 13/12/2021  
**Fabien VERRAT**, Maire



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*